



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat

Inspection pédagogique régionale
Etablissements et Vie scolaire

Affaire suivie par :

Secrétariat DAVS

Tél : 03 26 05 69 04

Mél : ce.vs@ac-reims.fr

1 Rue Navier,
51082 Reims Cedex

Reims, le 4 septembre 2020

Les inspecteurs d'académie –
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames et Messieurs
Les conseillers principaux d'éducation,
Les professeurs documentalistes

S/C

De Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée de l'inspection pédagogique régionale EVS

Nous espérons que les vacances estivales vous ont été agréables, et que la période de rentrée scolaire a été la plus sereine possible.

Nous souhaitons la bienvenue aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes qui prennent leurs fonctions dans notre belle académie de Reims.

Nous adressons également toutes nos félicitations aux lauréats des CACPE et CAPES de documentation, qui se sont tenus dans des conditions tout à fait particulières cette année.

I – Une organisation de l'inspection EVS

Suite au départ de Monsieur Frédéric BLEUZE pour l'académie de Bordeaux, nous avons le plaisir d'accueillir Madame Elisabeth MORISSON, qui rejoint l'inspection EVS à cette rentrée.

La répartition des dossiers académiques au sein de l'inspection EVS a été arrêtée par Madame la rectrice comme suit :

- l'accompagnement collectif
 - **Madame MORISSON et Monsieur DAUGE** assureront le suivi des dossiers académiques relatifs **aux conseillers principaux d'éducation** ;
 - **Madame CUVELLIEZ-LALOUX et Monsieur DUPONT** ceux relatifs **aux professeurs documentalistes**.
- l'accompagnement et l'évaluation individuels sont assurés par les quatre IA-IPR EVS, suivant une répartition géographique.

Nous travaillons en collaboration étroite avec :

- Anne-Sophie SIMON-LASSED, CT-EVS
- Jacky FERRY, DAVLC, qui nous rejoint à cette rentrée
- Isabelle MATHIEU, chargée de mission Égalité filles-garçons et LGBT
- Véronique DESPLANQUE, chargée de mission Racisme et antisémitisme
- Valérie SCHOLTES, chargée de mission pour l'animation du réseau des professeurs documentalistes et AN pour la documentation

- Sophie BON, chargée de mission IAN pour la documentation
- Cécile PAUWELS, chargée de mission pour l'animation du réseau des CPE relais
- Céline HARASIUK, assistante
- Aurélie LORVO, secrétaire
- Louise COLLEN, apprentie

II - Une rentrée particulière

Après l'année scolaire dernière très singulière que nous avons vécue et à laquelle vous avez su vous adapter avec beaucoup de professionnalisme, cette rentrée se présente sous une forme évidemment particulière.

Les périodes de confinement et de post-confinement que nous avons connues ont généré des effets négatifs préjudiciables à certains élèves qui ont perdu ou dégradé le lien avec leur établissement, mais aussi heureusement positifs, en particulier pour les élèves et les familles qui ont renforcé leur relation avec les équipes éducatives.

Cette rentrée produira une situation de diversité chez les élèves, probablement plus grande qu'avant mars 2020 avec l'enjeu fort de tous les réinscrire progressivement dans une dynamique d'apprentissage avec un emploi du temps complet dans leur établissement.

Nous avons pleinement confiance en votre contribution à cette tâche collective qui attend l'équipe éducative de votre établissement.

La situation sanitaire impose encore le respect d'un protocole national qui s'appuie notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ces dernières reposent sur les règles de distanciation physique, l'application des gestes barrières, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, la formation, l'information et la communication.

Cas des CDI.

Bien que le fonctionnement du CDI ne fasse pas l'objet de précisions particulières dans le protocole sanitaire et dans les fiches thématiques associées, les principes énoncés impliquent les mesures suivantes : port du masque pour les personnels et les élèves, distributeur de produit hydro alcoolique à l'entrée du CDI, nettoyage quotidien assuré avec une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves, aération régulière du CDI, déplacements limités dans le CDI. Pour les règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage, l'espace est aménagé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves (1m si possible), avec un accueil dans la mesure du possible par classe (ou groupe classe) ou par niveau selon des rotations à organiser avec le chef d'établissement et le CPE.

Pour les documents prêtés aux élèves, nous conseillons une remise en rayon après un traitement selon le type de document :

- documents papier ou cartonnés, sans éléments de plastique : mise en quarantaine pendant un jour ;
- documents papier avec couverture plastifiée ; documents plastiques (CD, DVD, boîtiers, etc.) : désinfection des couvertures, suivie d'une mise en quarantaine d'un jour.

III – Des priorités nationales et académiques

Comme nous venons de l'évoquer, cette rentrée ne ressemble à aucune autre et la circulaire du 10 juillet 2020 qui nous donne les grandes lignes de nos actions collectives et concertées autour d'objectifs prioritaires en est explicitement le reflet.

- 1. Consolider les apprentissages**, par un diagnostic précis des besoins de chaque élève pour apporter une réponse personnalisée

De nombreux outils et dispositifs sont mis en place pour répondre au mieux à cette exigence (évaluations nationales, outils de positionnement, priorités pédagogiques). Néanmoins, compte tenu du contexte très spécifique du retour à l'école, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques aspects qui nous semblent faire sens, encore davantage sur le territoire académique :

- prendre le temps durant la première période (septembre-octobre) et se donner les moyens d'observer, d'écouter et de saisir l'hétérogénéité des élèves, d'apprécier leurs acquis et d'identifier leurs besoins sans

surenchère d'évaluation, recréer un cadre de confiance (notamment en appui sur les outils fournis par l'institution) ;

- mettre en place des réponses pédagogiques adaptées, personnalisées au cœur de la classe, en valorisant tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement (rassurer les élèves et les (ré) engager dans les apprentissages) ;
- renforcer le collectif et assurer la coordination des actions au niveau d'une classe (prendre le point de vue des élèves pour réguler le travail personnel attendu, harmoniser les outils, prioriser les objectifs partager au sein des équipes les informations sur les élèves pendant et suite au confinement, partager les informations sur les difficultés que rencontreront les élèves...) ;
- assurer tout au long des premières semaines de retour à l'école une vigilance auprès des élèves en risque de rupture scolaire ou de décrochage par la mobilisation de tous les acteurs de l'EPL, par la valorisation des instances (GPDS, cellule de veille) et par une politique éducative positive (éviter le recours aux conseils de discipline et aux exclusions accentuant le décrochage) ;
- cette année verra la consolidation des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (Pial). Une inclusion réussie repose sur la mobilisation de toute une équipe et sur l'élaboration d'un projet collectif. Nous savons compter sur votre expertise et votre engagement dans l'accompagnement personnalisé des élèves à besoins éducatifs particuliers

2. **Poursuivre l'élévation générale du niveau des élèves**, tant dans le 1^{er} degré par le renforcement des savoirs fondamentaux et les dédoublements, que dans le 2nd degré avec la poursuite de la réforme du baccalauréat et la transformation de la voie professionnelle.

La lutte contre tous les déterminismes sociaux et territoriaux est plus que jamais au cœur de la mission de l'École. Les actions mises en œuvre ont pour objectif de donner à chaque élève toutes les chances de réussir sa scolarité, son projet d'orientation, son insertion professionnelle et sociale.

A ce titre, votre engagement sera déterminant pour accompagner les élèves dans l'acquisition du goût pour la lecture (plan d'investissement dans les bibliothèques scolaires) et préparer les élèves au grand oral (voies générale et technologique) ou à la réalisation du chef d'œuvre (voie professionnelle).

De plus, la période de continuité pédagogique a révélé toutes les vertus pédagogiques de l'usage des outils numériques. Vous allez pouvoir capitaliser et valoriser ces pratiques, tant en équipe pédagogique et éducative, qu'avec les élèves, notamment au travers de la certification PIX. Vous pourrez aussi participer activement aux Etats généraux du numérique pour l'éducation, par vos retours d'expérience et propositions de pistes d'action.

3. **Transmettre les valeurs civiques** : respecter autrui et s'engager pour la République, lutter contre toutes les formes de harcèlement et de discrimination, dynamiser la participation des élèves à la vie du collège et du lycée, agir pour le développement durable.

Les dynamiques académiques installées depuis plusieurs années autour des questions relatives à l'amélioration du climat scolaire, à la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence se poursuivent à cette rentrée avec :

- la conduite de groupes de travail académiques ;
- le déploiement de formations locales, départementales et académiques ;
- la promotion de l'engagement des élèves dans le cadre du dispositif des éco-délégués, des CVC et CVL, CAVL et CAVC nouvellement mis en place cette année.

IV – Des réseaux professionnels et un collectif apprenant

L'inspection Etablissements Vie Scolaire a le souci d'assurer entre vous les échanges et la mutualisation des pratiques et des ressources. Il s'agit de permettre à chacune et chacun de vous, au-delà de vos établissements, de vous inscrire dans une dynamique professionnelle de réflexion et de partage.

Pour ce faire, un réseau de CPE relais et un réseau de relais DOC et relais TICE sont constitués pour favoriser la mise en commun d'expériences et d'outils et réaliser un recensement des besoins en formation. Des ressources numériques mais également des temps de regroupement en département, par bassin et à distance seront envisagés cette année pour faciliter votre inscription dans des collectifs au service du développement professionnel.

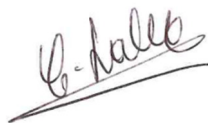
Durant la période de fermeture des établissements et lors du retour progressif des élèves en mai – juin 2020, vous avez ainsi pu construire collectivement des ressources riches et plurielles et vous avez mutualisé de nombreux documents et des stratégies de collaboration au sein des établissements et de travail avec les élèves. Il s'agit à cette rentrée et dans les semaines à venir, bien évidemment, de valoriser l'ensemble de ces productions et de veiller à ce que les acquis de cette période, certes compliquée, mais aussi stimulante, soient exploités tant dans un fonctionnement en présentiel que selon des modalités hybrides.

Les IA-IPR EVS sont souvent présents dans les établissements et peuvent sur votre sollicitation vous y rencontrer. Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter écoute, conseil et accompagnement dans vos projets. Les rendez-vous de carrière sont également des temps privilégiés de rencontre et d'échanges non seulement pour aborder ensemble les situations professionnelles auxquelles vous êtes confrontés au quotidien mais aussi pour explorer avec vous votre parcours professionnel et les évolutions qui se dessinent. Seront planifiés au cours du premier trimestre les rendez-vous de carrière de la campagne 2019-2020 qui n'ont pas pu être réalisés. La campagne 2020-2021 sera engagée à la suite.

Différentes actions de formation ouvertes aux conseillers principaux d'éducation (public désigné ou candidatures collectives) et/ou aux professeurs documentalistes sont inscrites au plan académique de formation. Au-delà de ces quelques propositions dédiées, il vous est possible de faire acte de candidature à toute autre formation du PAF qui vous semble répondre à vos besoins. Dans ce cas, nous vous invitons à nous le faire savoir afin que nous puissions apporter notre contribution à l'analyse de votre demande au collègue responsable de la formation. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter sur [iPAF](#) les formations proposées et constituer votre panier virtuel. L'inscription sur le serveur [GAIA](#) est ouverte pour tous les personnels depuis le 24 août jusqu'au 18 septembre 2020.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Cécile Cuvelliez-Laloux



Elisabeth Morisson



Thierry Dupont



Jacques-Emmanuel Daugé



Annexes

- Liste des CPE relais
- Liste des relais DOC – relais TICE

DAVS

Tél : : 03 26 05 69 04

Mél : ce.vs@ac-reims.fr .fr

1 Rue Navier,

51082 Reims Cedex